

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 novembre 2021

Présents : H. Cormorèche, JL Bourdin, N. Garampon, T. Joubert, C. Loubière, C. Bouchard, R. Breassier, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, H. Fayard, M. Fayot, G. Halle, M. Nguyen, F. Redaud

Absents : L. Derhy, , E. Fleury, F. Roucayrol, S. Larose-Julien,

Pouvoirs : Néant

1. Désignation du / de la secrétaire de séance

F. Redaud est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Une modification demandée par Caroline - point 7 salle polyvalente : Prêt salle Pompiers - il fallait lire : C. Loubière informe le conseil qu'elle a reçu la demande de prêt à titre gracieux de la salle polyvalente afin que les pompiers du secteur célèbrent la Sainte Barbe le 27 novembre prochain.

3. CCD. Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020

M. Bourdin présente le rapport 2020 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il donne les résultats de collecte qui sont de plus de 22 000 tonnes sur les 36 communes dont plus de 5 800 tonnes d'ordures ménagères, 1 800 tonnes de collecte sélective, et 1 600 tonnes de verre. Il rappelle également que 88 % des déchets sont valorisés et 12 % sont enfouis. Les chiffres du rapport devraient plutôt être de 73 % de déchets valorisés et 27 % de déchets enfouis. Il précise qu'en 2025 la taxe sur l'enfouissement va passer de 18 € à 65 € la tonne.

C. Loubière demande si les problèmes liés à la mise en place de la redevance incitative (incohérence des pesées, changement tarifaire) ont été évoqués ? JL Bourdin précise qu'une inversion des charges est effectivement visible, les couples vivant seuls dans une grande maison ont vu leur montant de redevance diminuer alors que les familles vivant dans les plus petits logements ont vu leur redevance augmentée.

R. Breassier évoque les problèmes de sacs qui restent au fond des bacs lors des collectes. Y. Dhomont rappelle que le poids retenu est celui de la différence entre la levée et la dépose du bac, ces sacs ne doivent pas interférer dans le poids retenu.

M. le Maire évoque le problème des particuliers qui s'arrêtent déposer des sacs noirs dans les bacs jaunes communaux. Des bacs jaunes avec clés doivent être installés.

T. Joubert précise qu'il faudra aussi se questionner sur les volumes de poubelle lors des manifestations associatives qui sont actuellement financés par la commune.

M. le Maire informe le conseil qu'un camion a déversé une cargaison de pain sur un chemin vers le rond-point de Montanay.

Les pots de yaourt devraient bientôt pouvoir être mis dans les sacs jaunes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver le rapport sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets, établi pour l'exercice 2020.

4. Centres aérés. Participation de la commune été 2021

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 4 juin 2021, décidant de participer aux séjours d'enfants de Mionnay en Centres Aérés durant l'été 2021 ; cette participation a été fixée à 2,30 euros par jour par enfant.

Il présente au Conseil l'état de présence.

F. Redaud demande combien d'enfants sont concernés. M. le Maire lui précise que 15 enfants ont fréquenté le centre de loisirs de Saint André.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue au Pôle enfance « le blé en Herbe » de Saint Andre de Corcy la somme de 213,90 € représentant 93 journées.

5. Été 2021 Participation vacances enfants du personnel

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 4 juin 2021 par laquelle il décidait de renouveler pour l'année 2021 l'aide aux vacances des enfants du personnel, et par laquelle il fixait les montants maxima de ces aides, sur la base des tarifs de prestations transmis par la Préfecture.

Il soumet à l'assemblée deux demandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les sommes de 174 €, pour un séjour en colonie de vacances pendant une durée de 15 jours : et de 55,30 €, pour un séjour en centre de loisirs pendant une durée de 10 jours.

6. Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône RPQS 2020

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement qui introduit diverses réformes dans la gestion des Services Municipaux de l'Eau et de l'Assainissement, s'inscrit dans une perspective de transparence vis à vis des élus et des consommateurs.

Cette loi prévoit leur information détaillée sur l'organisation, le prix et la qualité de ces services, et s'attache à améliorer la concurrence, dans le cas où la collectivité délègue ses services.

M. le Maire présente donc au Conseil Municipal le rapport annuel sur le service d'eau année 2020.

Il rappelle que le Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône est issu du regroupement de plusieurs syndicats et présente le territoire qui comprend notamment les communes de la CCD sauf Chatillon-sur-Chalaronne. Le Syndicat regroupe plus de 22 000 abonnés. Il comprend 710 km de réseau. Le prix de l'eau hors assainissement est de 2,17 €/m³.

Le Conseil Municipal après délibération adopte le rapport annuel sur le service de l'eau.

7. Assainissement Platières Gaillebeau formulaire d'incidence modificatif Natura 2000

M. Bourdin rappelle au conseil municipal le projet de raccordement à l'assainissement collectif du hameau des Platières et de Gaillebeau.

Il précise que des projets de convention ont été transmis au Notaire chargé de la rédaction des conventions définitives pour les servitudes de passage et acquisition d'un terrain.

Il rappelle qu'une délibération avait été prise le 17 juillet 2019 afin d'autoriser M. le Maire à déposer le formulaire d'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000.

Cette formalité permet de savoir s'il faudra ou non réaliser une évaluation plus approfondie des incidences de ce projet sur les espèces végétales animales ou les habitats naturels.

M. Bourdin précise que suite à une modification du tracé il convient de renouveler cette demande.

Il présente le projet de formulaire d'incidence complété par notre maître d'œuvre le bureau d'études IRH sur ce projet.

Suite à la remarque de M. Redaud, JL Bourdin précise que l'ensemble du réseau d'assainissement collectif passe dans un réseau de diamètre 200.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- Approuve le formulaire d'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000 annexé à la présente,
- Autorise M. le Maire à signer ce formulaire d'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000, à le déposer aux services compétents, et à effectuer toutes actions nécessaires au suivi de ce dossier.

8. Redevance d'occupation du domaine public provisoire. Création

M. Bourdin informe aux membres du Conseil que le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 a instauré une redevance au bénéfice des communes et départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire,
- de demander au SIEA d'en assurer le contrôle et la perception, en vue de son reversement à la commune.

Suite à la remarque de F.Redaud, JL Bourdin précise que la perception de ces redevances n'entraînera pas de charge supplémentaire pour la commune, la collecte étant assurée par le SIEA.

Il précise que ce service est proposé par le SIEA à titre gracieux.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Charge le Syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) d'assurer, pour le compte de la commune, la perception des montants correspondants.

9. Désaffectation. Déclassement parcelles communales. Polleteins

M. Joubert, Adjoint à la voirie, informe le conseil que suite aux autorisations d'urbanismes déposées à Polleteins, et après passage du géomètre expert, il est apparu que le tracé cadastral du chemin de la Forêt VC N°4 n'était plus concordant avec l'emplacement actuel du chemin.

Aussi, après avoir fait le constat que la voie s'est légèrement déplacée avec le temps, il convient de procéder aux régularisations sur le terrain.

Pour ce faire il convient dans un premier temps de prononcer le déclassement du domaine public et d'intégrer au domaine privé de la Commune quatre parcelles.

Les parcelles concernées sont notamment les parcelles dont les références cadastrales sont :

- N° A 1003 d'une superficie de 29 m²
- N° A 1004 d'une superficie de 8 m²
- N° A 1005 d'une superficie de 9 m²
- N° A 1006 d'une superficie de 41 m²

Soit un total de 87 m².

Dès lors, préalablement à la vente au profit de la société S. Poitoux foncier, il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public et de les intégrer au domaine privé de la Commune.

F. Redaud demande pourquoi la régularisation ne comporte pas également l'autre partie des terrains côté terre agricole ? T. Joubert précise que ce dossier est plus urgent, il ne devrait pas y avoir de difficulté avec l'autre propriétaire.

Après délibération, 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- confirme la désaffectation des parcelles N° A 1003, N° A 1004, N° A 1005, N° A 1006 en tant qu'elles ne sont pas utilisées par le public
- prononce le déclassement du domaine public de ces parcelles et décide de les intégrer au domaine privé communal.

10. Décisions

M. le Maire informe le conseil que le droit de préemption n'a pas été appliqué pour la DIA n°18 parcelles AE 277.

M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de la société Bac conseils pour le suivi du contrat de concession DSP assainissement collectif de 2022 à 2024 d'un montant de 4 400 € HT.

M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de l'entreprise ID verte pour des plantations aux abords de la nouvelle salle polyvalente pour 6 987,40 € HT ainsi que du devis de l'entreprise Atech pour la fourniture d'une banquettes modulable aux abords de la nouvelle salle polyvalente pour 4 920 € HT.

M. le Maire informe enfin de la signature du devis de l'entreprise Hydro géotechnique pour 5420 € HT pour une étude géotechnique dans le cadre des travaux d'assainissement aux Platières.

11. Comptes rendus des commissions

- JL Bourdin pour la commission finances rappelle que les demandes des commissions doivent parvenir avant le 15 décembre pour la préparation budgétaire.

- N. Garampon pour la commission scolaire précise qu'il n'y a pas eu de question pour la municipalité lors du conseil d'école. Les activités musique, et piscine vont reprendre. La reprise de l'école se fera avec le retour du masque pour les enfants dès le CP. La commission scolaire rencontre des difficultés pour que le nettoyage du rdc de l'école soit correctement effectué.

- M. Nguyen pour la commission informatique informe le conseil que l'école est dotée de 28 nouveaux ordinateurs portables (20 pour la salle informatique, 8 pour les enseignantes). Il a été reprecisé à l'école qu'ils ne devaient plus accepter de matériel informatique donné par des parents d'élèves. M. Nguyen demande à la secrétaire générale si la société informatique a transmis une réponse suite au courrier adressé pour une prestation dont la société a reconnu l'inexécution. M. Nguyen demande à ce que le montant correspondant soit retiré d'une prochaine facture. JL Bourdin autorise cette déduction. F. Redaud informe le conseil que l'installation réalisée par la société informatique à l'école primaire était incomplète. La commission informatique a passé une après-midi avec le prestataire afin de vérifier l'ensemble des installations. M. Nguyen précise que la prochaine étape pour la commission informatique est l'installation de deux PC à la médiathèque pour les seniors.

- C. Loubière précise que le point d'accueil numérique à la médiathèque ouvrira ses portes pour la première fois le vendredi 19 novembre de 10 h à 12 h.

- C. Loubière informe le conseil que l'association Save 01 tient sa première réunion ce mercredi.

- C. Loubière précise au conseil que 5 – 6 jeunes ont fréquenté l'accueil jeune lors de la première permanence.

- C. Loubière informe le conseil qu'une seconde matinée de prévente des billets pour le spectacle d'improvisations du CCAS aura lieu ce samedi 6 novembre.
- M. Fayot pour le CMJ précise que le concours d'illuminations aura de nouveau lieu en décembre. Le village sera également décoré. Par ailleurs, le CMJ a réalisé une collecte de jouets qui a été remis au secours populaire. Le CMJ participera à la cérémonie du 11 novembre.
- N. Curtet pour la commission fleurissement informe que 5 sapins vont être achetés pour décorer le village dont un qui pourra être replanté vers la salle polyvalente. Elle rappelle qu'un article est paru dans la lettre pour décorer le village pour les fêtes de fin d'année. La confection des décorations aura lieu le 24 novembre, la mise en place des décorations le 4 décembre. Par ailleurs elle précise que les sociétés ID verde et Atech vont intervenir pour assurer les plantations vers la salle polyvalente. N. Curtet présente la banquette qui a été retenue. M. le Maire rappelle qu'il convient de l'implanter vers un cheminement piéton afin de préserver l'accessibilité du banc. N. Curtet précise enfin que des plantations auront lieu à la STEP.
- T. Joubert pour la commission voirie précise que les travaux chemin du Beau Logis devraient être terminés au 19 novembre. Il rappelle que l'objectif principal était de reprendre la voirie, de gérer la vitesse des véhicules circulant sur cet axe, et de créer en dernier lieu des places de parking. Il précise que le sens de circulation sera testé. M. le Maire précise que l'opération de construction du Clos du Beau Logis a généré une recette de taxe d'aménagement.
Il précise que les travaux sur la RD 1083 ont avancé. Il reste plusieurs prestations à réaliser. Les travaux d'aménagement de voirie pour Polleteins sont terminés. Le conseil départemental finance ces travaux à hauteur de 53 000 €.
- T. Joubert précise que l'élagage des arbres au centre village et allée des sports est en cours.
- T. Joubert informe le conseil que le service technique a réalisé des reprises d'enrobé à froid afin de boucher certains trous en formation.
- T. Joubert pour la commission bâtiments précise que la société Pidoux a réalisé les travaux de remplacement de portes fenêtres à l'école primaire. Les finitions restent à réaliser, ainsi que l'installation des rideaux.
- T. Joubert précise que notre maître d'œuvre effectue l'analyse des offres des vestiaires du foot. Le lot 4 charpente n'a pas reçu d'offres. Une nouvelle consultation a été lancée.
- M. Nguyen informe le conseil de la demande de l'école d'un videoportier.

12. Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil qu'un courrier a été adressé à la Préfecture afin de soutenir la demande de déconventionnement de logement à la résidence séniors. Il précise qu'il convient de réfléchir sur une salle qui pourrait être mise à disposition. C. Loubière précise que le temps d'animation à la résidence sénior a été précisé en volume horaire.
- M. le Maire informe le conseil du courrier d'APRR informant de la fin des activités de la société Mat Eco vers l'autoroute.
- M. le Maire transmet à C. Loubière ses remerciements pour la première participation de la commune à la semaine bleue.
- M. le Maire informe le conseil qu'un nouveau projet d'hôtel au golf a été présenté ce soir à la commission ADS.
- M. le Maire informe le conseil que la commission ancien restaurant a reçu un restaurateur intéressé par le bâtiment pour une école de restauration. Il conviendrait également de disposer d'un bâtiment pour un internat accueillant entre 30 et 50 élèves.
- N. Garampon informe le conseil que les agents communaux ont participé cette année au challenge mobilité. La commune s'est classée 15^{ème} sur 93 participants de sa catégorie.
- M. le Maire précise que le personnel communal est convié à une soirée conviviale qui aura lieu le 10 décembre au bowling à Villefranche.
- M. le Maire précise que la cérémonie des Vœux du Maire sera suivie d'un repas avec les élus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h35

Le Secrétaire de Séance, Franck Redaud

le Maire, Henri Cornoreche


